

COMMUNE DE SAINT-DOMINEUC



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE EN DATE DU 25 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le 25 avril à vingt heures trente, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de M. Benoît Sohier, maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 19 avril 2016

Étaient présents :

- SOHIER Benoît, maire
- VANNIER Michel, 1^{er} adjoint
- GUYOT Sylvie, 2^{ème} adjointe,
- DEJOUE Thierry, 3^{ème} adjoint
- GAILLAC Corinne, 4^{ème} adjointe
- LEROY Michel, 5^{ème} adjoint
- BARBAULT Hervé, conseiller municipal délégué
- MOREL Juliette, conseillère municipale
- DUPE Stephan, conseiller municipal délégué
- HUNOT Annie, conseillère municipale (arrivée au point 4)
- GRISON Dominique, conseillère municipale
- FAISANT Catherine, conseillère municipale
- CORBE Régis, conseiller municipal
- FRABOULET Michel, conseiller municipal
- DELACROIX Sylvie, conseillère municipale

Étaient absents excusés :

M. Pascal COLAS donne pouvoir à Mme Sylvie DELACROIX
Mme Catherine FAISANT donne pouvoir à M. Manuel GAUTIER
Mme Catherine GUERIN donne pouvoir à M. Michel FRABOULET
Mme Pauline CRENN-MONNIER donne pouvoir à Mme Annie HUNOT
Mme Annie HUNOT, conseillère municipale (arrivée au point 4)

Était absent : néant

Autre personne présente:

- Mme Sandrine Fauvel, directrice générale des services

ORDRE DU JOUR :

1. Election du secrétaire de séance
2. Validation du procès-verbal du 29 mars 2016
3. DIA parcelle AC n° 409 de 1000 m², située rue du Stade
4. DIA parcelles AB n° 397 de 6 ares et 68 ca et AB n° 399 de 16 ca, situées le Linon
5. Lancement consultation réhabilitation de menuiseries extérieures dans des bâtiments publics
6. Budget clôturé Domaine des Chênes - Compte administratif 2015
7. Budget clôturé Domaine des Chênes - Compte de gestion 2015 dressé par le receveur municipal
8. Subventions pour les projets d'action année 2016
9. Mise en place du dispositif argent de poche
10. Présentation du bilan 2015 de la bibliothèque municipale
11. Présentation d'états en non-valeurs dressés par M. le receveur
12. Décisions prises en vertu de la délégation accordée à M. le Maire pour les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5 % - délibération n°15 du 18.09.2014
13. Décisions prises en vertu de la délégation accordée à M. le maire pour les marchés inférieurs à 10000 euros - délibération n°15 du 18.09.2014
14. Information : radeau utopique
15. Compte-rendu des commissions communales et intercommunales
16. Questions diverses (*tirage au sort des jurés d'assises*)
17. Date des prochaines réunions

1 – OBJET : Élection du secrétaire de séance

Madame Sylvie DELACROIX, conseillère municipale, candidate, est élue secrétaire de séance par le conseil municipal à l'unanimité des présents.

2 – OBJET : Validation du procès-verbal du 29 mars 2016

M. Benoît Sohier, maire, soumet le procès-verbal de la séance du 29 mars 2016 au vote.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3 – OBJET: DIA parcelle AC n° 409 de 1000 m², située rue du Stade

M. Benoît Sohier, maire, présente la déclaration d'intention d'aliéner (DIA) concernant la parcelle AC n° 409 de 1000 m², située rue du Stade et inscrite dans le périmètre du droit de préemption de la commune de Saint Domineuc.

M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la DIA concernant cette vente. Il propose de ne pas faire usage du droit de préemption.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité (dont trois pouvoirs)

- **de ne pas exercer** son droit de préemption urbain sur la vente de la parcelle AC n° 409 de 1000 m², située rue du Stade et inscrite dans le périmètre du droit de préemption de la commune de Saint Domineuc
- **autorise** M. le maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier

4 – OBJET: DIA parcelles AB n° 397 de 6 ares et 68 ca et AB n° 399 de 16 ca, situées le Linon

M. Benoît Sohier, maire, présente la déclaration d'intention d'aliéner (DIA) concernant les parcelles AB n° 397 de 6 ares et 68 ca, et AB n° 399 de 16 ca, situées le Linon et inscrites dans le périmètre du droit de préemption de la commune de Saint Domineuc.

M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la DIA concernant cette vente. Il propose de ne pas faire usage du droit de préemption.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité (dont quatre pouvoirs)

- **de ne pas exercer** son droit de préemption urbain sur la vente des parcelles AB n° 397 de 6 ares et 68 ca, et AB n° 399 de 16 ca, situées le Linon et inscrites dans le périmètre du droit de préemption de la commune de Saint Domineuc
- **autorise** M. le maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier

5 - OBJET : Lancement consultation réhabilitation de menuiseries extérieures dans des bâtiments publics

M. Hervé Barbault, conseiller délégué, rappelle qu'il est prévu au budget communal 2016 de réaliser des travaux de réhabilitation de menuiseries extérieures dans des bâtiments publics.

Il précise les caractéristiques du marché : (*extrait du cahier des charges*)

- Bibliothèque, rue du rocher : porte d'entrée et fenêtres, côté cour de la cantine et réalisation d'un faux plafond
- Local associatif qui jouxte la bibliothèque: fenêtres, côté cour de la cantine
- Presbytère, rue Chemin des Dames : porte vitrée de la façade arrière
- Atelier des services techniques, rue Chateaubriand : porte d'entrée du couloir et des vestiaires et fenêtres des sanitaires

Il est prévu de décomposer le marché en plusieurs tranches:

- une tranche ferme comprenant les travaux de la bibliothèque et du local associatif, côté cour
- tranche conditionnelle 1: porte du bureau de la bibliothèque
- tranche conditionnelle 2: portes et fenêtres des services techniques
- tranche conditionnelle 3: porte arrière du presbytère
- tranche conditionnelle 4: fenêtres du bureau de la bibliothèque

Au total, si l'ensemble du marché est validé, il est prévu de réhabiliter 24 menuiseries.

M. Hervé Barbault souligne qu'il est escompté pour cette opération, une aide de l'Etat au titre du soutien à l'investissement local, et une aide de la CCBP au titre des travaux en faveur des économies d'énergie. Ces subventions seront sollicitées lors du prochain conseil municipal en mai.

Des pourparlers ont lieu,

Vu le montant prévisionnel du marché de travaux estimé à moins de 90 000 euros HT,
Vu l'article 28 du code des marchés publics,
Vu les crédits inscrits en section d'investissement du budget communal 2016 à l'opération 1606,

Considérant l'ensemble de ces éléments, il est proposé de mener une consultation en procédure adaptée par la consultation de différents prestataires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont quatre pouvoirs):

- **Valide** le projet de réhabilitation de menuiseries dans les bâtiments publics comme présenté ci-dessus
- **Autorise** à engager la procédure de passation du marché public de travaux dont le montant des travaux est estimé à moins de 90 000 euros HT
- **Décide de recourir** à une consultation en procédure adaptée (article 28 du CMP)

6 – OBJET : Budget clôturé Domaine des Chênes - Compte administratif 2015

M. Benoît Sohier, maire, sort de la salle, il ne participe ni au débat ni au vote.

Vu l'article L 2121-14 du C.G.C.T.

M. Michel Vannier, 1^{er} adjoint, préside le présent point.

M. Stéphane Dupé, conseiller délégué aux finances, fait part des résultats du compte administratif 2015 du budget du Domaine des Chênes. Il rappelle que ce budget a été clôturé par délibération le 14.12.2015.

➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Total en dépenses :	28 544.14 euros
Total en recettes :	51 402 euros
Résultat de l'exercice 2015- Excédent	22 857.86 euros
Déficit antérieur reporté (n-1):	22 857.86 euros

Résultat de clôture 2015 Nul - Budget clôturé	0 €
--	------------

Le Conseil Municipal,

- après s'être fait rappeler les crédits ouverts lors du vote du Budget Primitif 2015,
- vu les mandats et titres émis au cours de l'année 2015, en section de fonctionnement

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, (dont quatre pouvoirs),

- **approuve** le compte administratif 2015 dont les résultats sont repris ci-dessus
- **constate** à la clôture de l'exercice un résultat nul

7 – OBJET : Budget clôturé Domaine des Chênes - Compte de gestion 2015 dressé par le receveur municipal

Vu la clôture du budget annexe du Domaine des Chênes par délibération en date du 14.12.2015,

Le conseil municipal de Saint-Domineuc,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif et du Passif, l'état des restes à recouvrer et des restes à payer. Après avoir entendu les résultats du compte administratif de l'exercice 2015. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **Déclare à l'unanimité (dont quatre pouvoirs)** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

8 - OBJET : Subventions pour les projets d'actions année 2016 :

1- Subventions à projets d'actions

M. Michel Vannier, adjoint, présente au conseil municipal les dossiers déposés par les associations dans le cadre de l'organisation de « projets d'actions », afin de solliciter une subvention communale. Il rappelle que ce dispositif d'aide est nouveau et a pour but de soutenir les associations qui organisent des animations, sportives, culturelles et festives à l'attention de la population. Des crédits ont été ouverts, au budget primitif communal 2016, à hauteur de 5872 euros, à l'article 6574899.

Les associations devaient déposer avant le 31 mars le formulaire qui précise les dates et les objectifs de la manifestation.

Dix-sept demandes ont été formalisées, deux ne répondent pas aux critères du dispositif, quatorze y répondent.

M. Michel Vannier présente les montants alloués dans le tableau ci-dessous :

Associations	projet	Budget	Montant sollicité	Montant accordé
Judo club	Organisation d'une compétition interclubs	2138,5	395,5	222
Judo club	Matériel pédagogique pour les cours	4474	4474	<i>Ne rentre pas dans les critères</i>
Judo club	Organisation d'interclubs, accueil Marine ERB	680	400	<i>Action annulée</i>
Cyclo club	Organisation de courses cyclistes le 10 Juillet	2400	1 700	1650
ACCA	Piégeage de renards	400	100	100
Comité des fêtes	Organisation du feu d'artifice 2 Juillet	3190	2300	2000
CK3R	Déplacement d'un jeune kayakiste au championnat de France	365	100	100
USL	Déplacement de gymnastes au championnat de France individuel, à MONTBELLARD	742	100	100
USL	Déplacement de gymnastes au championnat de France par équipes à OYONNAX	1495	500	300
USL	Déplacement d'une équipe au championnat de France FSCF à Flers (Orne)	1293	450	250
Tennis club	Organisation d'un tournoi open	1300	300	150
Tennis club	Location des courts pour les championnats	500	500	500
VTT	Organisation de la randonnée avec + 530 vététistes le 5 Juin	1700	400	400
VTT	Découverte des chemins à pied, à VTT en participant à une chasse aux oeufs	135,19	135,19	100
		20812,69	10154,69	5872
			5872	

2-Subvention sur l'enveloppe spectacle : associations Breizieuses ridicules et MJC

La commission communale propose d'allouer une aide de 1500 euros à l'association les Breizieuses ridicules pour soutenir l'organisation d'un festival de théâtre amateur.

M. le maire propose d'accorder une aide plus importante à hauteur de 2000 euros, s'agissant d'un festival unique dans le secteur, de portée intercommunale. Il souhaite soutenir le lancement de cette nouvelle manifestation qui pourrait être organisée tous les deux ans.

Mme Sylvie Guyot souligne que la somme de 1500 euros risque d'être insuffisante pour permettre la réalisation du projet.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'allouer une participation financière de 2000 euros à l'association les Breizieuses ridicules.

M. Michel Vannier propose également de verser une aide de 300 euros à l'association MJC au titre du spectacle « génération culture » qui a été réalisé en 2015.

Les crédits sont prévus à l'article 65749 au budget communal 2016.

Des pourparlers ont lieu,

Le conseil Municipal, par 17 voix POUR (dont trois pouvoirs) et 2 voix CONTRE (Mme Hunot – dont un pouvoir),

- **décide de verser** des subventions dites « à projet d'action » au titre de l'année 2016, comme présenté dans le tableau ci-dessus, pour un montant total de 5872 euros (article 6574899 au budget communal)

- **décide de verser** une aide de 2000 euros à l'association les Breizieuses ridicules afin de soutenir l'organisation d'un festival de théâtre amateur en 2016 (article 65749 au budget communal)

- **décide de verser** une aide de 300 euros à l'association MJC au titre du spectacle « génération culture » qui a été réalisé en 2015 (article 65749 au budget communal)

9- OBJET : Mise en place du dispositif argent de poche

Mme Sylvie Guyot, adjointe, présente le projet de mise en place du dispositif argent de poche. Elle explique que la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique, avec le soutien du PIJ, accompagne les communes qui souhaitent mettre en place des activités pour les jeunes de 16 ans et plus, durant les vacances d'été. Il s'agit du dispositif "**Argent de poche**".

La commune souhaite donc mettre en place ce dispositif pour permettre aux jeunes mineurs ne trouvant pas de travail l'été, en raison de leur âge, de faire leurs premiers pas dans le monde du travail, moyennant une indemnisation. Les jeunes seront accueillis dans différents services de la mairie : administration, espaces verts, bibliothèque, services techniques, etc. pour accomplir des missions diverses.

Les jeunes seront accompagnés d'un tuteur, un employé communal, un élu, et un bénévole qui les encadrera pendant tout le temps de leur activité.

La commune de St Domineuc met en place en juillet 2016 un dispositif pour les jeunes docmaëliennes et docmaëliens de plus de 16 ans.

- ▶ Habitant St Domineuc
- ▶ Priorité aux jeunes boursiers
- ▶ Priorité aux jeunes bénévoles associatifs
- ▶ Parité Féminin – Masculin
- ▶ Présentation d'une lettre de motivation et CV

Les Objectifs :

- ▶ Impliquer les jeunes dans leur cadre de vie
- ▶ Valoriser le travail
- ▶ Améliorer l'image du jeune par rapport au travail
- ▶ Gagner de l'argent de poche

Nature des missions	Une mission équivaut à 3 h 30 de travail par jour (avec une pause de 30') L'indemnisation s'effectue en espèces, à valeur de 15 € par mission Chaque jeune peut effectuer jusqu'à 5 missions, réalisées en une semaine				
Calendrier	Semaine	Nombre de jours	Horaires	Nombre de missions	Missions
	Semaine 27	5	8 h 30 – 12 h	15	Entretien du matériel,
	Semaine 28	4	8 h 30 – 12 h	12	Entretien des équipements sportifs, Entretien du mobilier urbain,
	Semaine 29	5	8 h 30 – 12 h	15	Entretien des bâtiments communaux Accueil aux services administratifs
	Semaine 30	5	9 h – 12 h 30	10	Bibliothèque Entretien des livres, couvertures, Rangement, peinture du bâtiment

Le conseil Municipal, à l'unanimité (dont quatre pouvoirs),

- **valide** la mise en place du dispositif argent de poche dans les conditions énoncées ci-dessus
- **autorise** M. le maire à signer tous les documents nécessaires au dossier

10- OBJET : Présentation du bilan 2015 de la bibliothèque municipale

Mme Sylvie Guyot, adjointe, présente le bilan de fonctionnement de la bibliothèque de l'année 2015 :

- Il y a 18 bénévoles et 1 salariée à la bibliothèque. L'équipe des bénévoles assure les permanences, le rangement et l'équipement. Les permanences se font à deux et sont assurées environ 1 à 4 fois par mois selon les bénévoles+ 2 réunions par an (758 heures de bénévolat soit un mi-temps)
- La salariée est passée de 50% à 80% pour la bibliothèque soit 1285 heures par an. Elle assure les achats, le bulletinage (code-barres-enregistrement-mots clés), la gestion des dons, les animations, les TAP, les prêts et retours à la bibliothèque départementale, la gestion administrative, la communication et la mise en place des nouveaux projets.
- La bibliothèque est ouverte 4 jours par semaine soit 8 heures. La DRAC préconise une ouverture de 10 heures pour une commune de 2000 habitants. Pour pallier à ce manque d'ouverture et ne pas demander plus de temps aux bénévoles, le bureau de la bibliothécaire est installé depuis peu dans l'enceinte de la bibliothèque pour pouvoir accueillir 2 heures de plus. Le public dispose d'un poste informatique (mis désormais à l'accueil pour plus de visibilité).

- Le budget :
 - Achat livres : 4858€ (soit 372 livres)
 - Achat DVD : 1597€
 - Achat revues : 696€
 - Maintenance informatique : 913€
 - Achats petits équipements : 492€
 - Recettes inscriptions : 1365€

- La bibliothèque compte 5824 livres dont 2322 adultes et 3502 enfants.
 - =>6 revues adultes et 9 revues enfants (des efforts vont être faits en 2016 car pas assez d'abonnements par rapport aux préconisations de la MDIV)
 - => La MDIV prête 1000 livres ce qui pousse le fond de la bibliothèque à 6824 livres
 - =>157 DVD + 60 DVD prêtés par la MDIV

- 499 emprunteurs en 2015 contre 513 en 2014 ce qui représente 20,5% de la population (moyenne nationale = 17%).

Cette diminution s'explique par le fait que les écoles empruntent moins de documents du fait des TAP. Il y a aussi moins de prêts de BD enfants car manque de support pour les installer. Aussi, deux meubles BD vont être acheté en 2016.

- Animations :
 - =>accueil des classes des deux écoles (180 accueils, 20 classes soit 504 enfants, 6h30 d'accueil et préparation par semaine)

 - =>accueil TAP (105 accueils, 3 h par semaine +1h30 de préparation)

 - => Croq'histoires : accueil bébés lecteurs 1^{er} mardi de chaque mois pendant ¾ h+2h de préparation. En 2016, il y a l'accueil des enfants des micro-crèches (un mardi tous les 2 mois) qui a débuté le 1^{er} mars.

 - =>Ludolire: temps de lecture et de jeux avec le bois des Ludes autour d'un thème, 4 ludolires en 2015, 2 heures de préparation, temps le plus apprécié depuis 2011, activité réalisée le samedi matin.

 - => Semaine de l'enfance : en partenariat avec Sivu Anim'6, 2 séances complètes accueillant 12 enfants et leurs accompagnateurs, 2 heures de préparation, participation à la soirée de clôture de la semaine de l'enfance.

 - ⇒ Lancement du prix littéraire adulte : pré-sélection de 20 livres de la rentrée littéraire de septembre 2015, sélection par les bénévoles de 6 ouvrages, lancement du prix le 4 novembre 2015, soirée débat le 8 mars 2016 (une vingtaine de participants dont 14 votants, le prix littéraire a été attribué à Pierre Raufast pour la Variante Chilienne).

 - ⇒ Atelier d'écriture: avec le partenariat de la CCBR, extraction d'extraits de livres puis création de textes en juxtaposition, 5 participants, public ados-adultes, belle expérience de l'avis de tous, nouvel atelier à mettre en place.

 - ⇒ Atelier de musique bricolée : en partenariat avec le Joli Collectif et la CCBR pour les enfants de 7 à 10 ans, création de morceaux et essai d'instruments par les enfants (instruments bricolés et détournés).

La mise en place d'animations pour les ados-adultes avec le prix littéraire et l'atelier d'écriture a permis une augmentation des prêts de livres adultes.

11- OBJET : Présentation d'états en non-valeurs dressés par M. le receveur

M. Stéphan Dupé, conseiller délégué, présente deux états de non-valeur arrêtés par le receveur municipal à la date du 16.02.2016. Le premier concerne six titres émis en 2015, d'un montant total de 38.28 euros, et le second concerne quatre titres émis en 2010 et 2013, d'un montant total de 137.35 euros.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont quatre pouvoirs),

- **accepte** l'admission en non-valeur de deux états de non-valeur arrêtés par le receveur municipal à la date du 16.02.2016. Le premier d'un montant total de 38.28 euros, et le second d'un montant total de 137.35 euros
- **autorise** M. le maire à signer tous les documents nécessaires au dossier

12- OBJET : Décisions prises en vertu de la délégation accordée à M. le Maire pour les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5 % - délibération n°15 du 18.09.2014

- Vu les articles L 2122-22 et 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
- Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération n° 15 du 18.09.2014 pour les avenants inférieurs à 5%,
- Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions présentées ci-dessous:

► Avenant n°1 au lot n° 15 «électricité» au marché de travaux d'extension de la cantine scolaire

Vu le marché de travaux initial - lot 15 «électricité» passé avec l'entreprise Lebreton s'élevant à 19 442.78 € HT

Vu la demande de réalisation de prestations supplémentaires par la collectivité à l'entreprise Lebreton

Vu le montant des travaux de la société Lebreton s'élevant à 185.80 euros HT

Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération n° 15 du 18.09.2014 pour les avenants inférieurs à 5%,

Considérant qu'il est nécessaire de passer un avenant au marché initial, M. le maire fait part aux membres du conseil municipal de sa décision de signer l'avenant n°1 au marché de travaux du lot 15 «électricité» avec l'entreprise Lebreton pour un montant total de 185.80 euros HT, le marché final s'élève donc à 19 628.58 euros HT.

13- OBJET : Décisions prises en vertu de la délégation accordée à M. le maire pour les marchés inférieurs à 10000 euros - délibération n°15 du 18.09.2014

- Vu les articles L 2122-22 et 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
- Vu la délégation accordée à M. le maire par délibération n° 15 du 18 septembre 2014 pour les marchés inférieurs à 10 000 euros HT,
- Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions présentées dans les tableaux ci-dessous :

► Achat d'une sono mobile:

M. Manuel Gautier présente le devis de l'entreprise Sono West relatif à l'acquisition d'une nouvelle sono mobile. Il rappelle que les crédits sont prévus à l'opération n° 1614 en section d'investissement du budget communal.

Entreprises	MONTANT HT	MONTANT TTC	Observations
Sono West	520.50 €	624.60 €	Offre conforme Retenue

L'offre de l'entreprise Sono West est retenue pour un montant de 624.60 euros TTC.

► Travaux de voirie – pose de grilles réseaux eaux pluviales et signalisation horizontale:

M. Hervé Barbault présente le devis du service voirie de la CCBR relatif à la mise en oeuvre de divers petits travaux sur la voirie. Il s'agit notamment de la réalisation de marquage au sol de places de parking, à destination des personnes à mobilité réduite.

Entreprises	MONTANT HT	MONTANT TTC	Observations
Service voirie de la CCBR	1064 €	1276.80 €	Offre conforme Retenue

L'offre du service voirie de la CCBR est retenue pour un montant de 1276.80 euros TTC.

14 – OBJET : Information : radeau utopique

Mme Dominique Grison présente le projet « radeau utopique ». Il s'agit d'un projet artistique en co-production avec les Tombées de la nuit. C'est un spectacle interactif. Ce Radeau va descendre le canal, de Rennes à St Malo et sera présent à St Domineuc le 23 juillet (trois jours d'escale sont prévus). Des ateliers seront organisés en amont. Les associations ont été contactées pour travailler sur ce projet. Une réunion est prévue le 21 mai à 15 heures en mairie. Il y aura des représentations théâtrales. Le radeau utopique repassera l'année suivante pour voir si des choses ont changé dans les communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.

Le Maire, Benoît SOHIER